

Le Temps

I. Le Temps. 1908-02-18.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

communauté soit remplacé par un régime légal de séparation de biens avec communauté d'acquies.

La chambre de commerce britannique de Paris vient d'être comme président M. Walter Behrens.

On écrit de Lyon : Le colonel Marchand a fait hier après-midi une conférence sous les auspices du comité lyonnais de la Ligue maritime française.

Le confédéré, examinant la question de « Lyon point de jonction des plus grands voies d'échange du globe », s'est attaché à faire ressortir ce qui pouvait et devait être fait dans cette voie.

La messe pontificale a été très applaudie.

Une occasion du cinquantenaire des apparitions à Bernadette (1858), de grandes fêtes religieuses viennent d'être célébrées à Lourdes, sous la présidence du cardinal Locht, légat du pape, escorté de M. S. Gaspard, évêque de Metz, de M. de la Roche, évêque de Pamiers, de M. A. Alhano, du Brésil, et de plusieurs prêtres apostoliques.

Dans l'église de la Madeleine, les pèlerins des nationalités diverses, auxquels la médaille commémorative sort de ralliement, assistaient aux offices en si grand nombre qu'il était difficile d'avoir assez même au parterre.

C'est M. Rumeau, évêque d'Angers, qui a été l'orateur des trois jours du cinquantenaire.

La municipalité de Lourdes assistait à cette commémoration. Mais le fait de son tourment accueilli « cette ville béate, où depuis cinquante ans, l'univers vient chercher un renouveau de foi et de croyance ».

Les élections syndicales. Nous avons récemment exposé les dissensions qui troublent depuis plusieurs mois la chambre syndicale des employés et raconté les incidents qui ont obligé la majorité du conseil d'administration à démissionner et à appeler, par voie de suffrages, au jugement des adhérents.

Les élections ayant été fixées, comme nous l'avons dit, aux 16 et 18 février, le scrutin a donc été ouvert hier matin. Mais il y eut de nouvelles tentatives d'obstruction pour empêcher le renouvellement des élections.

Chez les électriciens. — Les électriciens ont procédé également au renouvellement de leur bureau. L'élection présentait de l'importance par ce fait que les membres sortants, pour répondre à des manifestations de sympathie, ont dû se rendre à la gare de St-James, où ils ont été reçus par un grand nombre de syndiqués, qui ont été très nombreux à leur venir au-devant.

La sécurité dans les mines américaines. Après la catastrophe de Courrières, une station d'études a été établie à Liévin, où il avait l'intention de protester contre son exclusion et d'apporter ses explications, fut violemment pris à partie par les partisans de MM. Chamard et Richet, puis frappé à coups de poing.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

Le problème de l'aviation et sa solution par l'aéroplane. On se souvient que l'heure présente que M. Paul Painlevé a été élu président de la commission d'études sur le problème de l'aviation.

avec son ballon dirigeable maîtrisé l'espace et le temps, monté qu'il est également à l'altitude ingénieur héraldique qui revient, le gloire, avec son aéroplane dans les épreuves de Bagatelle, en septembre 1906, d'être le premier homme qui s'est élevé dans l'air par ses propres forces et a plané dans l'air.

Ces prodigieux résultats avaient été prévus par la plupart des savants et ce n'est qu'à la suite de la mission du colonel Renard qui, dans une de ses tentatives, avait démontré qu'avec l'hélice à deux branches, il était possible de s'élever dans l'air, même par l'hélicoptère, pourvu qu'on disposât d'un moteur puissant et léger possédant 2000000 de calories.

Le savant ingénieur a cherché par des démonstrations simples à faire comprendre comment l'aéroplane dans son vol, comme l'aéroplane dans son mouvement dans l'air, doit à sa vitesse de trouver dans la résistance de l'air sa composition verticale de sustentation qui fait équilibre à la pesanteur. Il a pu énoncer que la cause peut être, ainsi que le suggère l'ingénieur autrichien M. Souchaniak, dans l'équilibre des forces, consistant en la soulevée dans les ascensions de ballons libres.

La tâche ardue qu'avait entreprise M. Armand Guillaumin a été facilitée par des projections de vues aériennes de M. Guillaumin et de M. Guillaumin, les tableaux suspendus dans la salle sur lesquels étaient inscrites les formules de la théorie élémentaire de l'aéroplane. Il a montré des types de cerf-volants, des cerf-volants à l'actuelle, des cerf-volants par M. Trochery, les secondes construites par M. Chauvière, qui l'assistait comme préparateur dans cette séance.

Le soir, il a été très applaudi pendant tout le temps de sa conférence et à la fin vivement félicité par un grand nombre d'assistants parmi lesquels M. Adolphe Carret, membre de l'Institut; M. Bouquet, directeur du Conservatoire des arts et métiers; M. Armand Guillaumin, directeur national de l'industrie, et d'autres personnalités marquantes du monde scientifique.

Un congrès mouvementé. En annonçant, il y a quelques jours, que l'Association française des amis des prisons et de la rééducation pénitentiaire organisait, pour les 17, 18 et 19 février, un congrès régional, saisi Pignarre, rue d'Alsace, nous avons dit que certains officiers nationaux et étudiants ont refusé d'adhérer à ce congrès.

Le 17 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 18 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 19 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 20 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 21 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 22 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 23 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 24 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 25 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 26 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 27 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 28 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 29 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 30 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 31 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 1er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 2er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 3er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 4er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 5er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 6er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 7er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 8er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 9er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 10er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 11er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 12er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 13er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 14er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 15er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

intense que celle qui s'empara du public le 11 mars 1908.

Tandis qu'on se trouvait en Pensylvanie, le directeur de la station de Liévin apprit que deux autres accidents venaient de se produire sur coup sur coup : l'un de la mine de Carr (250 ans), l'autre dans la mine de la mine de Carr (250 ans), l'autre dans la mine de Carr (250 ans).

Ce qu'on peut retenir, quant à présent, de cette mission, c'est que la sécurité dans certaines mines américaines est des plus douteuses. A cet égard, vœux et idées, et comme le prophète hébreu, il n'a pas vu la terre promise.

Le savant ingénieur a cherché par des démonstrations simples à faire comprendre comment l'aéroplane dans son vol, comme l'aéroplane dans son mouvement dans l'air, doit à sa vitesse de trouver dans la résistance de l'air sa composition verticale de sustentation qui fait équilibre à la pesanteur. Il a pu énoncer que la cause peut être, ainsi que le suggère l'ingénieur autrichien M. Souchaniak, dans l'équilibre des forces, consistant en la soulevée dans les ascensions de ballons libres.

La tâche ardue qu'avait entreprise M. Armand Guillaumin a été facilitée par des projections de vues aériennes de M. Guillaumin et de M. Guillaumin, les tableaux suspendus dans la salle sur lesquels étaient inscrites les formules de la théorie élémentaire de l'aéroplane. Il a montré des types de cerf-volants, des cerf-volants à l'actuelle, des cerf-volants par M. Trochery, les secondes construites par M. Chauvière, qui l'assistait comme préparateur dans cette séance.

Le soir, il a été très applaudi pendant tout le temps de sa conférence et à la fin vivement félicité par un grand nombre d'assistants parmi lesquels M. Adolphe Carret, membre de l'Institut; M. Bouquet, directeur du Conservatoire des arts et métiers; M. Armand Guillaumin, directeur national de l'industrie, et d'autres personnalités marquantes du monde scientifique.

Un congrès mouvementé. En annonçant, il y a quelques jours, que l'Association française des amis des prisons et de la rééducation pénitentiaire organisait, pour les 17, 18 et 19 février, un congrès régional, saisi Pignarre, rue d'Alsace, nous avons dit que certains officiers nationaux et étudiants ont refusé d'adhérer à ce congrès.

Le 17 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 18 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 19 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 20 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 21 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 22 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 23 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 24 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 25 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 26 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 27 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 28 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 29 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 30 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 31 février, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 1er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 2er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 3er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 4er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 5er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 6er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 7er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 8er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 9er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 10er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 11er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 12er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 13er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

Le 14er mars, le bureau syndical fit transférer le lieu de la séance à la salle de la rue de la Douane. Afin d'empêcher un envahissement de la salle du Trovivi, on avait pris la précaution de fermer à demi les portes de la salle et de ne laisser entrer que les personnes qui ont été invitées par le comité d'organisation.

venu devint très pâle en présence de cette épreuve et déclara qu'il ne sortirait pas à pied de la gare. La nuit était froide et le devoir de le protéger.

A six heures du soir, M. Germain, juge d'instruction, a fait subir au prévenu un interrogatoire d'identité. Il a déclaré qu'il s'appelait Louis Leroy et qu'il était né le 10 mai 1875 à Paris.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant des cris. Elle était vêtue de vêtements sales et portait une robe de chambre à carreaux.

Une fille galeuse parcourait hier soir la rue de la Bûcherie en proférant